 423 (2006-2007) — N° 2

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

20 JUIN 2007

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 2006 VISANT L'OCTROI D'UNE LICENCE DE TIREUR SPORTIF(1)

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

(1)Voir Doc. n°423 (2006-2007) n°1

1 Amendement n°1 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Laurent Devin et M. Benoît Langendries

A l'article 2

Les termes « En cas de modification de la liste des disciplines de tir sportif arrêtée par le Gouvernement, la présente liste d'armes de tir sportif peut, le cas échéant, être modifiée par un arrêté du Gouvernement » sont supprimés.

Justification

Pour garantir la sécurité juridique du décret, il faut ôter la possibilité pour le Gouvernement de modifier par arrêté la liste des armes fixée par décret.